

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 66/1975 (1975)

Artikel: CIRCE, ses réalisations, ses perspectives
Autor: Cavadini, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CIRCE, ses réalisations, ses perspectives

I. Hier: CIRCE I

On a rappelé à de nombreuses reprises et fort opportunément que le mouvement de la coordination scolaire en Suisse romande est issu d'une prise de conscience des associations professionnelles vers 1960.

Ce thème a été l'objet même du Congrès de la Société pédagogique romande qui, les 23 et 24 juin 1962 discuta et approuva les thèses d'un rapport intitulé «Vers une Ecole romande». On peut, avec intérêt, relire certains passages de l'éditorial du président de la SPR, M. Adrien Perrot, qui écrit:

«Le problème se situe sur le plan délicat du fédéralisme. C'est l'évidence même. L'opinion publique, les autorités et l'école se partagent les responsabilités des décisions à prendre, des meilleures solutions à trouver. Le mérite de l'école, pour cette fois, aura été d'introduire le débat et de s'y être sérieusement préparée. Et, d'emblée, d'avoir dissipé toute équivoque en précisant que l'alternative n'est pas entre la centralisation et l'autonomie cantonale, mais que le choix doit se porter ou sur la coopération librement consentie entre Etats qui se trouvent des intérêts et des devoirs communs, ou sur le provincialisme. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que la volonté d'association doit être une des constantes du fédéralisme.» (SPR, 30^e congrès, Bienne, 1962, pp. 3 et 4.)

La question nous paraît posée avec pertinence. La coordination doit prioritairement tracer le chemin difficile entre des traditions cantonales dont le poids historique et la valeur pédagogique ne sont nullement négligeables, et un modèle commun acceptable par tous, sans avoir été emprunté à qui que ce soit.

On ne saurait en effet stimuler l'imagination d'un partenaire en ne lui offrant que l'expérience, même réussie, de son voisin. Mais les choses

n'en étaient pas encore là. Les pédagogues romands s'efforçaient plus simplement de démontrer qu'une coordination élémentaire était réalisable: le 18 novembre 1966, un numéro spécial de *L'Éducateur* était publié. Il offrait un seul objet à ses lecteurs: «Un projet de programme romand (calcul et français) pour les quatre premières années de l'école primaire».

On mentionnera pour mémoire que les sections valaisanne et fribourgeoise des pédagogues primaires n'étaient pas encore rattachées à la Société pédagogique romande, mais que cette jonction allait être réalisée dans les années suivantes.

C'est donc une initiative des associations professionnelles des enseignants qui allait provoquer une réponse des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

Rappelons ici le mandat donné à la première Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE): «Elaborer un programme intercantonal pour l'enseignement primaire en tenant compte des préalables relatifs au début de l'année scolaire en automne, à l'âge des élèves et à la durée de la scolarité obligatoire, d'apprécier les moyens d'enseignement existants en fonction du programme ainsi élaboré, de suggérer les mesures générales propres à favoriser l'appréciation des programmes proposés.»

Les préalables qui guidèrent les premiers travaux de CIRCE ne manquèrent pas d'une certaine audace puisque le Concordat sur la coordination scolaire que devait prendre en considération la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique ne fut ratifié par celle-ci que le 29 octobre 1970. Plus de trois ans auparavant, les cantons romands démontraient leur volonté novatrice en partant sur une situation nette.

D'entrée de cause, trois cantons acceptaient le principe de modification de leur date du début de l'année scolaire: Berne (pour la partie francophone), Vaud et Neuchâtel. Ce changement peut paraître mineur aux profanes, et les conséquences pédagogiques qu'il entraîne ne sont certes pas fondamentales. Mais on verra dans certains cantons alémaniques, en particulier à Zurich et à Berne, que cet objet va parfois compromettre l'existence même du Concordat et sa prise en considération par le corps électoral.

Le 5 octobre 1967, les délégations cantonales se réunissaient à Lausanne. La première séance fut ouverte par le président de la Conférence romande, M. J.-P. Pradervand, qui rappela que l'opinion publique, plus que certains milieux politiques, attendait que des progrès soient accomplis en matière de coordination des programmes et des moyens d'enseignement. Le Conseiller d'Etat vaudois soulignait une des premières originalités de la coordination romande qui s'imposait à l'évidence pour ceux ou celles qui étaient appelés à changer de canton, tandis que la majorité des partis politiques, peu habitués à s'ouvrir sur le plan intercantonal, n'en pressentaient pas la nécessité. Car, c'est l'occasion de se demander si seuls les programmes d'arithmétique et de français permettaient une recherche commune des cantons romands ou si des raisons plus profondes pouvaient favoriser le mouvement de collaboration.

On doit ici rappeler qu'il y a dix ans maintenant, chaque canton appliquait ou étudiait une réforme de son système scolaire et, bénéficiant d'une prospérité économique exceptionnelle, se donnait les meilleurs moyens de réussir. Cette prolifération d'expériences, de projets, d'idées n'allait pas sans entraîner un certain désordre. On demandait souvent aux moyens audio-visuels un appui que la recherche pédagogique n'avait pas encore défini. Les finalités lointaines se mêlaient aux objectifs immédiats. Et, cette dernière décennie, on a connu véritablement les années folles de l'enseignement.

La coordination implique une certaine rigueur, rigueur renforcée par des moyens économiques déclinants. Du 5 octobre 1967 au 15 décembre 1972, la Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement primaire travailla sans relâche; elle qui ne comptait au début que les représentants des autorités scolaires, s'enrichit des délégués de la Société pédagogique romande après quelques années.

S'inspirant d'une conception nouvelle des programmes, la Commission et les sous-commissions romandes établirent un projet global de plan d'études qui impliquait les classes enfantines et les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire.

Les critiques que ces premiers travaux ont pu soulever sont parfois contradictoires. Les uns déplorent que la coordination ne soit pas plus contraignante, qu'elle laisse les cantons libres de choisir tel ou tel autre moyen d'enseignement, libres de former leurs enseignants comme ils l'entendent, libres de programmer leurs horaires comme bon leur semble au moment où les programmes eux-mêmes deviennent communs.

Les autres présentent des avis opposés: ils pensent que la coordination est déjà excessive, que le temps laissé aux initiatives cantonales est bien trop réduit, que les innovations projetées grèvent les budgets et qu'une nouvelle forme de technocratie se substitue aux pouvoirs cantonaux. En vérité, ces critiques sont excessives, car le voudrait-elle, la coordination romande ne pourrait rien imposer à quelque canton que ce soit. De même qu'aucun canton ne peut plus refuser l'information qui circule très largement entre les partenaires associés. La coordination est irréversible et même si des critiques parfois véhémentes l'assaillent, elle représente un fait nouveau, un fait important, un fait politique.

II. Aujourd'hui: CIRCE II

On peut admettre qu'entre 1967 et 1972, CIRCE I travailla avec efficacité certes, mais aussi dans une discrétion qui fut excessive. D'autre part on peut penser que la réalité de ces travaux n'avait pas encore frappé tous les milieux concernés. Aussi quand le premier plan d'études fut déposé, reçut-on un accueil poli, intéressé parfois, mais la majorité de l'opinion publique ne se sentit pas impliquée.

C'est au moment où l'introduction du programme de mathématique de première année dans l'ensemble des écoles des cantons romands fut

une réalité concrète, que les réactions se manifestèrent. Là encore, elles furent de nature contradictoire. L'éternelle querelle des Anciens et des Modernes surgissait.

Alors qu'une très large consultation avait permis théoriquement à chacun de s'exprimer, c'est au moment où les enfants montrèrent à leurs parents un matériel nouveau, une conception renouvelée de l'enseignement de la mathématique, que les autorités scolaires, les parents, les milieux pédagogiques et les milieux politiques s'intéressèrent réellement à la coordination romande.

Comme nous l'avons dit, l'aventure est de celles qui ne connaissent pas de retour. Aussi, dès le 23 novembre 1972, assista-t-on à la première séance de la nouvelle CIRCE qui avait pour mandat de poursuivre les travaux précédents en les étendant aux degrés 5 et 6 de la scolarité obligatoire. Un dialogue plus difficile, peut-être plus riche, s'instaura entre ceux qui avaient œuvré à CIRCE I, c'est-à-dire les représentants des autorités scolaires et des associations professionnelles de l'enseignement primaire, et ceux qui, néophytes dans le sérail, voulaient faire entendre la voix de l'enseignement secondaire. Le mandat comportait des éléments nouveaux. Certes, il faisait un devoir aux membres de CIRCE II de « dresser la liste des disciplines à coordonner sur le plan romand en accordant la priorité à ceux qui seront coordonnés sur le plan suisse, de définir le temps consacré à chaque discipline, en veillant à ce que les cantons disposent d'un certain nombre de périodes scolaires des activités et des enseignements particuliers; (...) de déterminer le niveau d'introduction des différentes disciplines dans le plan d'études. »

Mais on devait procéder avec plus de nuances. On devait déposer un rapport intermédiaire soumis à l'approbation des chefs de départements qui devait donner son aval avant les travaux d'élaboration d'un plan d'études correspondant aux options prises. Puisqu'on disposait d'un Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, il était naturel de l'impliquer dans l'ensemble de la démarche. On entendait également fournir à CIRCE II l'occasion de s'exprimer sur les mesures générales propres à favoriser le perfectionnement du corps enseignant. Les travaux aux niveaux 5 et 6 se heurtent à des difficultés évidentes. La disparité des structures s'ajoute à la différence des mentalités. Le nombre des personnes impliquées, la variété des ordres pédagogiques intéressés, tout cela contribue à créer un dialogue d'où les affrontements ne sont pas nécessairement exclus. Ne masquons pas certaines difficultés. Dans les sous-commissions de programmes, par exemple, l'harmonie n'a pas toujours régné entre pédagogues du degré primaire et du degré secondaire, les maîtres généralistes cédant parfois rapidement devant les propositions des maîtres spécialistes — d'où certains sentiments de frustration qui sont à l'origine d'un absentéisme dans les sous-commissions. Il est évident que les pédagogues romands, qui sont les initiateurs de l'ensemble du mouvement de la coordination, craignent maintenant un surcroît de travail et pour reprendre le titre d'un éditorial fameux de l'Éducateur: « les héros sont fatigués ». On sait parfaitement qu'en histoire une vieille légalité même boiteuse reconforte toujours la majorité d'une opinion publique, qui

pourrait s'inquiéter d'un programme trop novateur, trop révolutionnaire. Avant d'inscrire la coordination romande dans le grand cadre des événements révolutionnaires récents, nous devons admettre qu'une certaine méfiance est née qui peut engendrer l'incompréhension et l'hostilité. La coordination suppose une remise en question assez profonde des habitudes cantonales et personnelles. Elle paraît, si ce n'est condamner, du moins introduire des restrictions sur l'enseignement qui fut jusqu'ici administré. A tort. L'école suisse, dans sa variété, a non seulement bonne réputation, mais est encore l'objet d'études attentives des pays environnants. Cependant l'effort de renouvellement que l'on demande à l'ensemble du système pédagogique des cantons romands s'accompagne nécessairement d'une forme d'inquiétude qui peut être à la limite l'expression la plus noble du doute scientifique!

La réponse que CIRCE II donna aux questions posées par la Conférence des chefs de départements fut reconfortante. Les commissaires acceptèrent que les disciplines coordonnées aux degrés 5 et 6 soient les mêmes que celles qui l'ont été aux degrés précédents. Les programmes doivent être la suite logique des précédents programmes. On réussit à se mettre d'accord, en admettant chacun un programme-cadre qui ne doit pas viser, à priori, à sélectionner les élèves, mais plus à « perfectionner et à développer les techniques acquises, à entraîner les élèves à une certaine aisance et à une certaine rapidité, à poursuivre leurs facultés de raisonnement et de jugement, à permettre de révéler (...) leurs aptitudes et (...) leurs intérêts, à amplifier leurs connaissances, mais sans encyclopédisme. »

III. Demain: CIRCE III?

Au moment où l'ensemble des programmes élaborés pour les degrés 5 et 6 de l'enseignement ne sont pas encore déposés, et moins encore approuvés, il est peut-être imprudent de décrire ce que pourrait être l'avenir. Pourtant, pour une action d'ensemble si vaste, il n'est peut-être pas inutile de recourir à une vue prospective... On peut tenir pour acquis que les travaux de CIRCE II connaîtront un prolongement dans les travaux d'une future CIRCE III. Celle-ci s'occupera évidemment des degrés 7, 8 et 9 de l'enseignement. Immédiatement des doutes surgissent: pourra-t-on continuer à coordonner l'ensemble du champ pédagogique embrassé pour les six premiers degrés? Cela paraît peu vraisemblable. On peut imaginer que l'on sera amené à concentrer sur les domaines que la coordination suisse considère comme prioritaires: la langue maternelle, la langue II et la mathématique. Pourtant le cadre général des programmes devra faire l'objet d'une large étude. On pourra, à l'aide d'indications méthodologiques, donner des indications précieuses. De même, il serait intéressant de réfléchir en commun sur les niveaux d'introduction des différentes branches d'enseignement. Or, des difficultés immédiates apparaissent: les structures cantonales n'ont pas toutes le même nombre d'années pour conduire à l'examen de la maturité par exemple. Dès que nous envisageons la fin de la scolarité obligatoire, nous rencontrons de

nouveaux partenaires: les milieux de l'apprentissage, de l'OFIAMT (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et métiers et du Travail), les écoles techniques et commerciales, les écoles de maturité. On peut à juste titre admettre que tous ces interlocuteurs sont impliqués dans les travaux que CIRCE III envisagera. Une difficulté supplémentaire résidera dans le fait que jusqu'à maintenant la langue II n'a pas été prise en compte par CIRCE I ou par CIRCE II. Cette mise à l'écart ne pourra plus être le fait de CIRCE III.

On devra veiller à une transition harmonieuse entre les travaux de CIRCE II et les travaux de CIRCE III. Des voix s'élèvent, précises et fermes, dans l'enseignement primaire pour réclamer une représentation très fournie. On peut craindre donc que si les divers degrés de l'enseignement ne se rejoignent pas dans une conception semblable, faisant par là même l'économie d'une vaste assemblée, les travaux de coordination n'en soient ralentis très sérieusement. De même, les sous-commissions de programmes qui jusqu'à aujourd'hui ont pu travailler avec douze délégués (2 pour chaque canton) risquent fort de voir leur composition être différente dans la future CIRCE III. On peut imaginer que les diverses formes d'école, les structures et les objectifs souvent variés que poursuit l'école secondaire nous contraignent à nuancer les commissions de travail en sous-groupes différents. Sans vouloir alourdir le bateau, sans volonté de pessimisme exagéré, nous devons relever que CIRCE III aura à prendre en compte l'utilisation des moyens audiovisuels au sens large du terme, c'est-à-dire une intégration des possibilités qu'offriront une radio et une télévision scolaires rénovées.

Est-ce la quadrature du cercle? Nous ne le pensons pas. Aujourd'hui, on peut déceler un certain essoufflement. Le pessimisme est exprimé ici et là. La situation économique générale ne porte pas à l'euphorie. Et pourtant nous pensons que les cantons peuvent saisir la grande chance de leur renouvellement pédagogique. Au travers d'un dialogue qui enrichit chacun, dans une dynamique sans cesse réanimée, les milieux de l'enseignement, autorités, corps enseignant, élèves ne peuvent que vivifier un système qui par nature est en constant changement.

On le sait maintenant, il ne faut pas chercher à harmoniser les finalités lointaines des enseignements cantonaux. Cette démarche est contraire au fédéralisme que nous entendons illustrer. Elle est nuisible par les lenteurs et les affrontements qu'elle suscite. D'ailleurs, c'est dans la richesse partagée des génies cantonaux que la coordination peut se développer. Ne nous leurrions pas: nous pourrions évoquer d'autres difficultés! Entre les études reprises sur le plan fédéral pour un nouvel article 27 de la Constitution, et les soucis d'une coordination suisse très délicate à mettre sur pied, la coordination romande, forte de ses réalisations concrètes, provoque plus d'irritations que d'envies. Et cette réaction, nous la considérons comme normale. En effet, nous imaginons mal les cantons romands être fascinés et admiratifs devant les résultats d'une coordination alémanique qu'on leur citerait sans cesse comme modèle. Nous croyons que les cantons alémaniques ont leurs propres ressources qu'ils entendent développer à leur rythme. Nous respectons cette démarche.

Est-il raisonnable de suggérer qu'à une probable CIRCE III succédera une hypothétique CIRCE IV? Nous entendons borner nos propos à la prospective et non pas les étendre à la science-fiction.

JEAN CAVADINI

Délégué à la coordination romande

en matière d'enseignement primaire et secondaire

Jean Cavadini est né en 1936 à Neuchâtel. Après une licence en lettres obtenue à l'Université de Neuchâtel, il professe au Gymnase de Neuchâtel. Il devient directeur adjoint de l'École supérieure de Neuchâtel, puis délégué à la coordination romande en matière d'enseignement. Travaux de recherche en histoire à Londres (1961-1962), Madras (Inde) et Colombo (Ceylan) en 1965-1966.